



Municipalité de Kedgwick

Programme d'accueil aux nouvelles familles Communauté rurale de Kedgwick

Critères d'admissibilité et modalités de fonctionnement

- Chaque nouvelle famille qui prend résidence à l'intérieur du territoire de la Communauté rurale de Kedgwick est admissible à recevoir une prime de bienvenue de 200\$ pour chaque enfant demeurant à la résidence familiale ;
- Une prime de bienvenue au bébé sera versée aux parents à la suite de la naissance de leur enfant. Le montant remis est sous forme d'un certificat cadeau d'une valeur de 100\$ dans un commerce local de leur choix. La demande doit être faite à l'intérieur de la première année de naissance de l'enfant.
- Pour avoir droit à l'aide financière énuméré ci-haut, les familles doivent remplir le formulaire ci-joint et le remettre directement au bureau municipal ;
- Toute demande doit être accompagné du certificat de naissance de chacun des enfants inscrits sur le formulaire ;
- Toutes les demandes seront étudiées et approuvées par la direction ;
- Toute demande reçue plus de 12 mois après l'arrivée de la famille sera refusée ;
- La Communauté rurale de Kedgwick se réserve le droit de mettre fin au programme à tout moment.

ANNEXE C

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SOUS LA POLITIQUE D'ACCUEIL AUX NOUVELLES FAMILLES

Nouveau-né : *Éligible à recevoir un certificat cadeau d'une valeur de 100\$ dans un commerce local de leur choix.*

Enfant demeurant à la résidence familiale : *Éligible à une prime de bienvenue de 200\$ pour chaque enfant demeurant à la résidence familiale.*

Nom des parents :	
Adresse de la résidence familiale :	
Téléphone :	Cellulaire :
Date de naissance du nouveau-né :	
Nom des enfants demeurant à la résidence familiale :	
Nom :	Date de naissance :
Nom :	Date de naissance :
Nom :	Date de naissance :
Nom :	Date de naissance :

RÉSERVÉ AU SERVICE DES FINANCES

	Montant du remboursement	Date
Nouveau-né		
Enfant demeurant à la résidence familiale		

Approuvé par :

Trésorière municipale

Direction générale

